

Protection contre l'insolvabilité pour les prestations de voyage liées

Nous nous sommes procuré une protection contre l'insolvabilité auprès de SGR (www.sgr.nl). Lorsque les services de voyage ne sont pas fournis en raison de notre insolvabilité, les voyageurs peuvent contacter le SGC ou, le cas échéant, l'autorité compétente (ACM, Muzenstraat 41, La Haye, <https://www.acm.nl/nl/contact/reactieformulier>, 088-0707070).

Remarque : cette protection en cas d'insolvabilité ne s'applique pas aux contrats avec d'autres parties, qui peuvent être exécutés malgré notre insolvabilité. Directive (UE) 2015/2302, telle que transposée en droit national (voir www.anvr.nl/nationaalrecht.pdf).